



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 7 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Pratiques et Ingénierie de la Formation, au titre de l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Anne-Lise DOYEN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Nathalie MAGNERON Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| - M. David CATEL | Professeur agrégé |
| - Mme Sophie CROUZET | Professeure des écoles |
| - M. Philippe GODIVEAU | Professeur certifié |
| - Mme Juliette RENAUD | Maître de Conférences |
| - Mme Véronique ROISIN | Professeure des écoles |
| - Mme Hélène SONCOURT LE NY | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 8 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Pratiques et Ingénierie de la Formation, au titre de l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Anne-Lise DOYEN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Nathalie MAGNERON Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| - M. David CATEL | Professeur agrégé |
| - Mme Sophie CROUZET | Professeure des écoles |
| - M. Philippe GODIVEAU | Professeur certifié |
| - Mme Juliette RENAUD | Maître de Conférences |
| - Mme Véronique ROISIN | Professeure des écoles |
| - Mme Hélène SONCOURT LE NY | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Pratiques et Ingénierie de la Formation, au titre de l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Mme Anne-Lise DOYEN | Maître de Conférences |
|-----------------------|-----------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Mme Nathalie MAGNERON | Maître de Conférences |
|-------------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| - M. David CATEL | Professeur agrégé |
| - Mme Sophie CROUZET | Professeure des écoles |
| - M. Philippe GODIVEAU | Professeur certifié |
| - Mme Juliette RENAUD | Maître de Conférences |
| - Mme Véronique ROISIN | Professeure des écoles |
| - Mme Hélène SONCOURT LE NY | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025



Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Pratiques et Ingénierie de la Formation, au titre de l'année universitaire 2025-2026 est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Anne-Lise DOYEN Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Nathalie MAGNERON Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| - M. David CATEL | Professeur agrégé |
| - Mme Sophie CROUZET | Professeure des écoles |
| - M. Philippe GODIVEAU | Professeur certifié |
| - Mme Juliette RENAUD | Maître de Conférences |
| - Mme Véronique ROISIN | Professeure des écoles |
| - Mme Hélène SONCOURT LE NY | Professeure des écoles |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Eric BLOND